

Nice, le 1/09/2024

L'équipe des IA-IPR EPS

à Mesdames et Messieurs les Chefs d'établissement

à Mesdames et Messieurs les professeurs d'EPS

LETTRE DE RENTRÉE EPS 2024 : « Assurer le bien-être des élèves, donner les mêmes chances de réussite à tous et garantir des apprentissages ambitieux et adaptés ».

L'inspection pédagogique régionale d'EPS, composée de *Monsieur Lionel MARIN, Madame Christine MENARD, et Monsieur Didier RIGOTTARD*, souhaite la *bienvenue à ceux qui arrivent dans l'académie de Nice et une bonne* rentrée scolaire à tous.

Avant toute chose, l'équipe des IA-IPR EPS tenait à remercier Anne LE BOUHELLEC qui nous quitte pour la Nouvelle-Calédonie pour sa contribution, son engagement, son professionnalisme qu'elle a apportés à la réussite des élèves et l'accompagnement des personnels dans l'académie de Nice. Qu'elle soit ici, sincèrement remerciée. Nous désirons pour elle le meilleur avenir professionnel et personnel. Nous souhaitons la bienvenue à *Monsieur Lionel MARIN*, notre nouveau collègue, qui arrive de l'Académie d'Aix-Marseille.

Ensuite, cette lettre de rentrée est l'occasion pour nous de vous remercier pour votre action, implication professionnelle et votre rigueur, au service de la réussite des élèves et le bon déroulement des examens. À la suite de la commission d'harmonisation des notes, vous avez fait évoluer les représentations, les programmations, mais surtout vos pratiques pédagogiques pour garantir l'équité. Vos choix ont accompagné la réussite de 87% (\*) des élèves au DNB, 95% (\*) au baccalauréat général, 89% (\*) en technologie, 82% (=) pour le professionnel et enfin 84% (=) pour le CAP. *Malgré quelques baisses, les bons résultats montrent que* le travail d'équipe agit sur la réussite des élèves et donc doivent se poursuivre cette année notamment dans l'enseignement des activités artistiques (danse et arts du cirque, particulièrement en classe de 2<sup>nde</sup> au regard des programmes en vigueur). Nous souhaitons porter également votre attention, après la souplesse accordée dans une période sanitaire dégradée, de ne plus insérer dans les offres de formation au collège des APSA relevant du CA5. *Les scores de la voie professionnelle, bien que plus bas que la voie générale, restent stables*. L'évolution de cette voie devrait permettre une augmentation significative des résultats.

Enfin, ce courrier a pour objet de rappeler la contribution de l'EPS à la réussite de tous. Les réformes successives du collège aux lycées (général, technologique et professionnel), nous amènent à poursuivre notre réflexion de l'enseignement et l'évaluation par compétences en donnant plus de lisibilité au niveau d'acquisition. Condition pour personnaliser les parcours, mieux encadrer les élèves et surtout leur donner confiance pour concevoir un projet d'avenir. Nous œuvrons pour cette école de la république exigeante et bienveillante et avec les réformes passées et en cours, nous avons les moyens de travailler ensemble en toute liberté avec cette volonté qui ne peut être que commune « faire réussir chacun ».

<u>La feuille de route de la circulaire de rentrée de l'éducation nationale</u> comporte quatre axes, pour « ne laisser aucun élève au bord du chemin », dont l'EPS peut s'emparer :

- La cohésion par la progression de chacun : réactiver l'École comme ascenseur scolaire et social
- La cohésion par la lutte contre toutes les formes d'assignation.
- La cohésion autour de l'École et de ses personnels.
- La cohésion sociale par l'avenir que prépare l'École : construire dès à présent l'École du futur



Pour atteindre cela, les équipes d'EPS doivent s'interroger sur *l'offre de formation, les pratiques professionnelles, l'évaluation pour faire apprendre* et le *travail par compétences*.

Nous tenons à rappeler que l'EPS s'adresse à tous les élèves. Il est donc crucial de **faciliter l'inclusion**, **veiller à l'égalité des chances** entre tous, notamment **filles et garçons**.

Ces thématiques faisant partie de l'ADN de notre discipline, nous savons que les professeurs s'appuieront sur *les* programmes, le socle commun, l'accompagnement personnalisé, les parcours éducatifs, les projets interdisciplinaires, l'organisation en cycle, les diverses modalités d'évaluation, la philosophie des réformes, leur veille disciplinaire, pour interroger les projets pédagogiques et les faire évoluer régulièrement.

**Lionel MARIN** 

**Christine MENARD** 

**Didier RIGOTTARD** 

Allum

Sent

La rentrée scolaire 2024/2025 s'inscrit en continuité de la logique des autres années sur l'organisation des enseignements, la sécurité des élèves et la mise en œuvre des programmes d'EPS.

Cette lettre de rentrée a donc pour objet de rappeler certains points et recommandations pédagogiques pour l'année scolaire 2024-2025. Ces priorités précisées en 6 fiches thématiques sur des points d'actualité, devront être repris lors des réunions d'équipe régulières dans le but d'être collectivement et individuellement force de propositions pour permettre aux élèves de devenir des citoyens autonomes, lucides et responsables. Pour réussir ce projet ambitieux, voici quelques priorités, dispositifs et actualités.

## 1. Priorités

### Amener chaque élève au plus haut de ses aptitudes.

Dans le secondaire, une nouvelle ambition est affirmée pour le collège, qui vise à amener chaque élève au plus haut de ses aptitudes. L'EPS joue un rôle clé dans cet objectif en offrant une variété d'activités physiques sportives et artistiques permettant à chacun de s'épanouir. En favorisant l'individualisation des parcours, en adaptant les contenus aux capacités de chaque élève, elle développe un sentiment de réussite et de valorisation. De plus, l'EPS stimule les fonctions cognitives, favorise les compétences psychosociales et encourage des valeurs telles que le fair-play et la solidarité. Elle contribue également au bien-être physique, mental et social en inculquant l'importance d'un mode de vie actif et sain, encourageant les élèves à poursuivre une pratique régulière tout au long de leur vie. En résumé, l'EPS permet à chacun d'atteindre son plein potentiel, de développer des compétences essentielles et de cultiver des habitudes saines pour un bien-être à long terme.

## Préparer la réussite dans la poursuite d'étude, la vie professionnelle et la vie en société.

Grâce à l'EPS, les élèves acquièrent des compétences essentielles et des valeurs importantes pour leur réussite scolaire, professionnelle et sociale. En plus de renforcer leur corps et leurs capacités physiques, l'EPS les aide à développer leur esprit d'analyse, leur créativité, leur motivation et leur confiance en soi. Les enseignants d'EPS jouent un rôle crucial en inculquant le respect des règles, des adversaires et des coéquipiers, favorisant ainsi un sens civique et le vivre ensemble. Par le biais d'activités collectives et individuelles, les élèves apprennent à collaborer, communiquer et atteindre des objectifs communs. En encourageant la persévérance et le dépassement de soi, les enseignants d'EPS préparent les jeunes à surmonter les obstacles, à réussir dans leurs études, leur carrière et leur vie. Ainsi, en favorisant un mode de vie sain, l'EPS contribue pleinement à l'épanouissement personnel, au développement de citoyens responsables et acteurs de leur succès futur.

#### Constituer un facteur puissant de cohésion sociale.

L'école vise à surmonter les obstacles sociaux, géographiques et culturels pour garantir la réussite, l'ambition et l'épanouissement personnel des élèves tout en favorisant la cohésion nationale. L'EPS et l'AS jouent un rôle clé dans le renforcement du vivre-ensemble, du respect mutuel et de la mixité sociale, contribuant à une société inclusive et harmonieuse. En encourageant la collaboration, la fixation d'objectifs communs et le respect des règles, les élèves développent des qualités importantes telles que le fair-play et l'esprit d'équipe, essentiels à une vie en société réussie. De plus, les ajustements pédagogiques favorisent la diversité et l'inclusion, luttant ainsi contre les préjugés et les discriminations. En aidant les élèves en difficulté à regagner confiance en eux et à s'intégrer, l'EPS peut être un remède efficace au décrochage scolaire. Promouvoir cette discipline est essentiel pour une société pacifique et harmonieuse, nécessitant des politiques éducatives qui en garantissent l'accès à tous.

## Construire dès à présent l'École du futur

L'école forme notre avenir en anticipant les besoins des élèves dans un monde en constante évolution. L'EPS joue un rôle clé dans l'apprentissage des compétences du 21<sup>ème</sup> siècle, dans le développement personnel et social des élèves. Face aux défis actuels, l'innovation pédagogique est indispensable pour repenser l'EPS et exploiter tout son potentiel. L'adaptation aux besoins divers des élèves est essentielle, tout comme l'utilisation d'outils numériques pour personnaliser les parcours d'apprentissage et stimuler l'engagement. Il est important pour les équipes d'EPS d'imaginer de nouvelles approches afin de susciter l'intérêt des élèves et de leur donner le goût de la pratique sportive. L'EPS va au-delà des compétences motrices en les encourageant à prendre des décisions et en valorisant leurs potentiels, quels que soient leurs niveaux. En favorisant un enseignement inclusif et motivant, l'innovation contribue à l'épanouissement, la réussite scolaire et personnelle des élèves, ouvrant ainsi les portes de l'école du futur.

## Une année olympique et paralympique : contribuer à faire de la France une Nation sportive

Les Jeux de Paris 2024 qui se terminent avec brio pour les sportifs français n'ont pas été qu'un événement époustouflant et inoubliable. Après nous avoir fait vibrer, rêver... surtout nos anciens élèves Sportifs de Haut Niveau (Samir AIT SAID, 4ème en gymnastique artistique; Romain AUFRERE, 15ème carabine 50 mètres 3 positions, 45ème en carabine à air comprimé 10 mètres, 9ème par équipes mixtes en carabine à air comprimé 10m; Cassandre BEAUGRAND, 1ère en triathlon et 4ème en mixte; Jean Baptiste BERNAZ, 12ème en voile ILCA; Pacôme BRICOUT, 4ème en natation 800 mètres nage libre; Louise CERVERA, 8ème en voile ILCA 6; Isaïa CORDINIER, en finale au Basket ; Léa LABROUSSE, 10ème en trampoline ; Axel MAZELA, 5ème en kitesurf ; Loriane NOLOT 2ème en kitesurf ; Agathe PAULI, en natation handisport ; Jean QUIQUAMPOIX, 22èmeau pistolet rapide 25 mètres ), les Jeux Olympiques et Paralympique 2024, sont aussi l'opportunité de laisser un héritage. Ils jouent un rôle clé pour l'EPS et l'AS en permettant de construire un avenir plus inclusif et plus sportif. À la suite de génération 2024, il est important de se mobiliser pour garantir la réalisation de cet héritage comme peuvent le faire les clubs grâce aux exploits de la natation, de l'escrime, du judo, BMX, rugby, basket, handball, football, volley, escalade, surf.... Ces jeux exceptionnels nous offrent la possibilité de créer une véritable "nation sportive" en replaçant les valeurs du sport au cœur de la société. Ces Jeux de Paris 2024 sont finalement une occasion unique de transformer la place du sport à l'école (EPS; AS; Section Sportive Scolaire; les enseignements optionnel et de spécialité; CHAD; 2 heures de sport en plus au collège) pour permettre aux élèves de s'épanouir et de se dépasser. Plus encore, profitons de ces Jeux qui ont stimulé la pratique sportive pour tous, notamment les personnes en situation de handicap, en ne laissant pas nos élèves en situation d'inaptitudes, ou inscrits en classe SEGPA et dispositif ULIS, passer à compter de l'EPS et l'AS.

# 2. Personnes-ressources auprès de l'inspection et accompagnement des enseignants.

## Les chargés de mission

Pour vous accompagner dans votre *quête d'innovation et d'expérimentation qui rendra notre école plus juste*, vous pouvez compter sur les compétences reconnues, par le corps d'inspection, *des* chargés de mission *EPS* suivants: Mme LOPEZ Florence Florence.Lopez@ac-nice.fr; M CHAMARD Éric Eric.chamard@ac-nice.fr; M GODORRECI Simon Simon.Godorecci@ac-nice.fr; Mme LE VAILLANT Virginie Virginie.Le-Vaillant@ac-nice.fr; Mme SENERS Valérie Valerie.Seners@ac-nice.fr; M MONTEGUT Benoit Benoit.Montegut@ac-nice.fr; M PESCETTO Adrien Adrien.Pescetto@ac-nice.fr; Mme JEGOU Céline Celine.Jegou@ac-nice.fr; Mme WALCZAK Emilie Emilie.Walczak@ac-nice.fr; M RODIER Bruno: Bruno.Rodier@ac-nice.fr dont leur priorité sera de procéder à des visites conseil des professeurs contractuels EPS et l'accompagnement renforcé des professeurs stagiaires.

Mais aussi des Conseillers Technique EPS de chaque département Mme LOGEART Karine (83) <u>karine.logeart@acnice.fr</u> et Mme BROSSARD Sandrine (06) <u>sandrine.brossard@ac-nice.fr</u>. Toute cette équipe d'experts dédiée à votre accompagnement professionnel est maintenant au complet car la mission d'Interlocuteur Académique au Numérique en EPS sera assurée par M HULLO Guilhem <u>Guilhem.Hullo@ac-nice.fr</u>.

#### Le programme d'évaluation des personnels enseignants.

La réforme de l'évaluation des enseignants, liée à la refonte des parcours professionnels et des rémunérations, instaure des rendez-vous de carrière depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2017. Ces rendez-vous, menés par le chef d'établissement et l'inspecteur, reconnaissent la valeur professionnelle des enseignants tout au long de leur carrière pour faciliter leur progression vers les échelons 7, 9, Hors Classe et Classe Exceptionnelle. Parallèlement, l'inspecteur continue à accompagner les enseignants avec des visites et des conseils personnalisés pour renforcer leurs compétences, résoudre des difficultés et valoriser leurs réussites, ainsi que pour améliorer la qualité des enseignements et proposer des formations adaptées. Pour comprendre et se préparer à l'évaluation de votre parcours des carrières des enseignants, <u>un guide en ligne</u> est à votre disposition. Pour connaître <u>l'IA-IPR EPS référent de votre établissement</u>, consultez le site pédagogique.

#### Commission académique d'harmonisation des notes EPS (CAP et BAC).

Le travail de la commission académique permet de corriger les écarts (filles et garçons, par champ d'apprentissage, APSA) non justifiés, de rendre compte du niveau des élèves en EPS, d'apporter des informations et régulations sur les inaptitudes, absences et écarts de notes. En juin 2024, la commission a validé près de 66 000 notes, soulignant le sérieux des évaluateurs.

Examens Après harmonisation	2023	Écart Filles/Gars 2023	2	2024	Écart Filles/Gars 2024
Bac G et T	14,7	- 0,7	1	4,99	-0,6
Bac Pro	13,7	- 1,1	1	4,22	-0,7
САР	12,9	- 0,5		13,2	-0,5

Vous retrouverez *le compte rendu de la commission académique des examens EPS du 02/07/2024* sur <u>le site EPS de l'académie de Nice.</u> Pour information, nous avons procédé à des diminutions ou augmentations des notes des élèves quand celles-ci étaient hors de la cible +/- 1,5 points à la moyenne académique et à l'augmentation des notes des filles quand celles-ci dépassaient 1 point. Ces harmonisations ont été réalisées quand aucune raison logique ne pouvait expliquer ces écarts. Pour le baccalauréat général nous avons modifié la moyenne de 2 établissements hors cible [13,5 – 16,5] et sur celle de 4 pour un écart filles garçons trop important. Pour le baccalauréat professionnel, 1 établissement hors cible [12,5 -15,5] et 1 établissement avec un écart filles garçons. Pour le CAP, 2 CFA hors cible [11,75 – 14,75]. *Il convient donc en équipe de réfléchir à ces écarts à la moyenne académique, mais aussi aux harmonisations faites sur les notes des filles dans les activités du CA4. L'équilibre des offres de formation et le traitement didactique des APSA relevant de ce champ sont également à réinterroger.* 

La commission d'harmonisation 2024/2025 se réunira une première fois en novembre 2024 pour valider les protocoles (ensemble certificatif d'APSA; date des épreuves et des rattrapages; référentiels modifiés ou nouveaux) puis une seconde fois fin juin 2025 pour l'harmonisation des notes. Vous aurez donc jusqu'à début juin pour organiser vos dernières épreuves de CCF et vos rattrapages, réaliser en équipe votre harmonisation d'établissement, puis inscrire et valider vos notes dans le module Santorin dans Cyclades. Les conseillers techniques départementaux, Mme LOGEART (83) karine.logeart@ac-nice.fr et Mme BROSSARD (06) sandrine.brossard@ac-nice.fr seront vos interlocutrices privilégiées.



En cas de *difficultés* techniques *dans Cyclades* vous et votre chef d'établissement devez *contacter M VILAPLANA* <u>alain.vilaplana@ac-nice.fr</u>

ATTENTION, les épreuves ponctuelles réservées aux candidats libres se dérouleront Jeudi 24 avril, vendredi 25 avril, lundi 28 avril et rattrapage mardi 29. Vous remerciant de prendre vos dispositions pour être disponible, car les examens sont prioritaires sur toute autre mission. Que vous soyez en collège ou en lycée, les convocations aux examens étant prioritaires, elles devront être honorées.

Enfin, suite à la commission d'harmonisation des notes 2024, nous vous rappelons 4 points de vigilance :

- **1.** Faire correspondre les intitulés des menus dans Cyclades et les noms de groupe dans l'application Pronote afin de vous éviter d'assigner par la suite, vos élèves un par un dans vos protocoles.
- 2. La note « zéro » pour un examen EPS est interdite pour un élève absent. Vous ne devez inscrire qu' « AB ».
- 3. Les Sportifs de Haut Niveau inaptes totaux ne peuvent bénéficier du 20/20 spécifique à leur statut de SHN, sauf si un SHN est inapte total ou partiel sur deux épreuves. Seul le Certificat Médical transmis au service des examens peut attester de ce cas de figure.
- 4. Transmettre les modifications apportées à vos protocoles pour la session 2025 surtout si vous avez été harmonisés pour un écart à la moyenne académique ou filles-garçons. En cas de nouvelle activité, vous devez transmettre vos référentiels à la commission d'harmonisation d'octobre 2024 dans l'espace Tribu.



#### Site pédagogique EPS et adresse électronique professionnelle

Les informations consignées dans cette lettre ne couvrent qu'en partie l'ensemble des thématiques touchant l'EPS. Chacun pourra les compléter en consultant régulièrement le site EPS académique. Dans le but de mutualiser et favoriser un échange de pratique professionnelle, il sera alimenté de toutes vos expériences pédagogiques de qualité. L'adresse électronique professionnelle est également un outil de recueil d'informations nécessaires au suivi des dossiers spécifiques à l'EPS (examens, formations, sport scolaire, SSS, SHN, UF2S, labellisation 2024, APPN et sécurité, enseignements optionnel EPS et artistique, Enseignements de Spécialité EPPCS et Art Danse, installations sportives, actualités, ressources, enquête en ligne...). Afin de favoriser une communication efficace, il est essentiel que chaque professeur utilise son adresse électronique professionnelle fournie par le rectorat pour tous les courriers liés au PPCR, à la gestion de carrière, aux services administratifs, aux communications internes au sein de l'établissement et à l'inspection pédagogique. Il est recommandé de consulter régulièrement les courriels reçus. N'hésitez pas à consulter le site pédagogique pour identifier les IA-IPR EPS responsables de chaque dossier et secteur géographique.

En conclusion, nous exprimons notre soutien et nos encouragements pour la mise en place d'une EPS visant la réussite de tous, la cohésion sociale et l'école de demain. Nous comptons sur votre engagement pour offrir un enseignement de qualité. Nous espérons aussi que les enseignants d'EPS puissent innover et accompagner les élèves dans leurs choix d'orientation, ce qui sera la clé de leur réussite future. Grâce à vous, les établissements scolaires seront des lieux d'épanouissement, car l'éducation et le sport sont des sources d'inspiration, de dépassement et de tolérance.

Comme le disait Nelson Mandela « l'éducation est une arme puissante pour faire évoluer les mentalités et transcender les différences, et le sport est une source d'inspiration, de dépassement, de tolérance et d'apprentissage du respect de la jeunesse. Ces deux éléments participent à créer une société plus juste et fraternelle » (Extrait d'un discours prononcé à Mexico).

Excellente année scolaire 2024-2025 à toutes et tous.

# Fiche thématique N°1: La formation des enseignants



Le programme académique de formation continue à candidature individuelle 2024-2025 est disponible à la consultation et à l'abonnement. Il a été enrichi en fonction des besoins et des attentes que vous avez fait connaître à l'EAFC. <u>Il suffit de cliquer sur votre discipline ou spécialité</u> pour accéder à la totalité des contenus de formation qui vous sont accessibles.

Pour vous faciliter la tâche d'une éventuelle inscription, les informations relatives à la formation continue et aux procédures d'inscriptions sont en ligne ici :

## Les dispositifs et modules de formation relatifs aux concours

**Dispositif n°24A0230159 : Préparation aux concours internes -** *Claire JAOUEN* est en charge de la coordination du **Capeps** interne EPS : Claire.Jaouen@ac-nice.fr

Module n°58197 : Capeps interneModule n°58193 : Capeps interneModule n° 58198 : Capeps internePréparation admissionPréparation admissibilitéSimulations d'oraux



Nous profitons de cette lettre pour conseiller à tous les contractuels de s'inscrire au CAPEPS car seule la titularisation assure la pérennité de l'emploi et permet d'envisager une stabilité sur un poste.

Jean Philippe RUSSIER est en charge de la coordination de l'agrégation interne EPS : Jean-Philippe.Russier@ac-nice.fr

Module n°58194 :	Module n° 58196 : Agrégation interne EPS	Module n°58195 :
Agrégation interne EPS	Préparation admissibilité	Agrégation interne EPS
Préparation admission		Simulations d'oraux

Consultez les rapports de jury du CAPEPS Interne et de l'AGREGATION Interne 2024 sur « devenir enseignant.gouv ».

Au-delà des formations aux concours, nous vous rappelons les offres de formations en EPS avec leurs liens d'abonnement ou d'inscription.



Nous recommandons aux enseignants d'EPS de s'inscrire aux deux modules de chaque dispositif afin de pouvoir s'inscrire dans un développement professionnel approfondi.

Dispositif n°24A0230155: Enseigner Badminton/Tennis de Table -

Modules n°58189 et n°58190 : Elèves acteurs – Badminton/Tennis de Table

Je m'inscris en ligne à la Journée 1

Je m'inscris en ligne à la Journée 2

Dispositif n°24A0230157 : EPS - Enseigner en sécurité l'escalade -

Modules n°59561 et n°59562 Enseigner en sécurité l'escalade

## Dates Var:

- Session 1 : Lundi 4 novembre 2024 au gymnase du Lycée Costebelle Hyères (9h- 16h).
- Session 2: Lundi 10 mars 2025 à Agricampus-Hyères (9h-16h)

Je m'inscris en ligne à la session 1

Je m'inscris en ligne à la session 2

Dispositif n°24A0230320 : L'EPS contribue à l'engagement et à la réussite -

Modules n°58647 et n°58648 : Engagement de tous les élèves en danse et arts du cirque

<u>Je m'inscris en ligne à la Journée 1</u>

Je m'inscris en ligne à la Journée 2

Voici des <u>liens de préinscription</u> avec les dates du parcours de formation qui concernent <u>uniquement les enseignants du Var.</u>



Formation Journée 1 au collège Maurice Genevoix à Toulon le vendredi 22/11/2024 9h-16h

Je m'inscris en ligne à la Journée 1 dans le VAR

Formation Journée 2 au collège Maurice Genevoix à Toulon vendredi 28/02/2025 9h-16h

Je m'inscris en ligne à la Journée 2 dans le VAR

Visio 1 : Echange et partage d'expériences : lundi 13/01/2025 de 17h30-19h

<u>Je m'inscris à la VISIO 1</u> dans le VAR

Visio 2 : Echange et partage d'expériences : lundi 31/03/2025 de 17h30-19h

<u>Je m'inscris à la VISIO 2</u> dans le VAR

Dispositif n°24A0230321 : L'EPS contribue à l'engagement et à la réussite -

Modules n°59568 et n°59569 : Engagement et réussite en biathlon athlétique

Je m'inscris en ligne à la Journée 1

Je m'inscris en ligne à la Journée 2

Dispositif n°24A0230351 : EPS - Gestes qui sauvent - Module n°58704 : Gestes de premiers secours en EPS

- > VAR : Dates sessions 1 et 2 : jeudi 30 janvier et vendredi 31 janvier 2024 au Collège André Léotard Fréjus
- Alpes Maritimes: Dates sessions 1 et 2: jeudi 21 et vendredi 22 novembre 2024 au LP Francis de Croisset Grasse.

Je m'inscris en ligne

Dispositif n°24A0230437 EPS- Projet EPS - Module n°59566 : Le Savoir Nager en Sécurité

Je m'inscris en ligne

Module n°59567: Réussir et bien être par le yoga

Je m'inscris en ligne

Dispositif n°24A0230297 EPS-Questions professionnelles - Module n° 59565 Sensibilisation aux risques métier en EPS

Je m'inscris en ligne

Un parcours M@gistere est proposé par l'EAFC pour de nombreuses formations ainsi que pour maitriser l'application SOFIA FMO afin d'accéder à diverses ressources, retrouver vos convocations et formations auxquelles vous avez participé, votre calendrier de formation, vos abonnements... Vous pouvez également solliciter des formations collectives d'établissement apprenant qui seront relayées par l'intermédiaire de votre chef d'établissement :

Dispositif n°24A0230477 EPS- Pour mieux faire réussir en EPS

Module 59563 : EPS-Diversité des élèves et apprentissages en Step Module 59564 : EPS-Susciter l'engagement en musculation

**Une fois vos formations réalisées, attention, n'oubliez pas de renseigner le bilan qui vous est proposé,** car il nous permet d'être à l'écoute de vos besoins.



# Fiche thématique n°2 : La sécurité des APPN et les diverses Attestations



## Exigence de la sécurité dans les activités physiques de pleine nature dans le second degré.

La circulaire « Exigence de la sécurité dans les activités physiques de pleine nature dans le second degré » a été publiée au BO n° 16 du 20 avril 2017. Le partenariat du ministère avec l'UCPA a permis de finaliser la rédaction du guide instructif « Les sports de nature en séjours scolaires » en décembre 2016. Cette circulaire qui s'applique aux enseignements du second degré obligatoires et facultatifs (EPS, AS, SSS, projets particuliers, enseignements optionnels ou EPPCS), rappelle la responsabilité de

tous. Celle de l'enseignant qui reste, quels que soient le niveau d'évolution des élèves et le dispositif concerné, responsable des choix pédagogiques proposés. La chaîne de sécurité et de contrôle, ainsi que la surveillance des élèves sont de sa responsabilité. Celle-ci ne peut être déléguée à des élèves. Elle reste aussi pleine et entière même en présence d'un intervenant extérieur éventuel. De même, la circulaire rappelle celle du chef d'établissement, qui en qualité de représentant de l'État au sein de l'établissement, veille à ce que les conditions d'organisation des APPN répondent aux exigences de sécurité. Il a toute légitimité pour autoriser ou interdire une sortie, un projet. Une parfaite communication et une confiance partagée avec l'équipe EPS contribuent à installer les conditions de sécurité de la sortie et la fiabilité de son encadrement. Pour vous accompagner sur ce sujet, l'académie a produit un Vademecum sur la sécurité dans l'enseignement des activités de pleine nature.

Nous invitons les équipes d'EPS non seulement à formaliser leur projet pédagogique avec les précautions sécuritaires associées à leur enseignement mais aussi à le rendre lisible à la communauté éducative (CA, cahiers de texte numérique et d'AS renseignés...).

# Attestation scolaire « Savoir Nager en Sécurité » (ASNS)

La note de service du 28 février 2022 définit les conditions de l'enseignement de la natation dans les premier et second degrés. Elle a pour objet de définir les conditions de l'acquisition par les élèves, dès leur plus jeune âge, d'une aisance suffisante pour évoluer en sécurité dans le milieu aquatique et de définir l'enseignement de la natation dans le cadre scolaire, dans le respect de la réglementation en vigueur. Elle vise à faire toute sa place aux premiers apprentissages permettant d'évoluer en sécurité dans un milieu aquatique surveillé tout en conservant la perspective de la construction des compétences, par la pratique

de la natation et des activités aquatiques, définies par le programme de l'EPS au fil de la scolarité. Vous trouverez sur le site pédagogique une <u>vidéo explicative du test à présenter aux élèves</u> ainsi que la nouvelle <u>attestation ASNS</u>.



# Savoir rouler à vélo

Le programme « Savoir Rouler à Vélo » permet aux enfants de bénéficier des apprentissages nécessaires à une réelle autonomie à vélo pour l'entrée au collège. Plusieurs espace-temps permettent aux enseignants d'EPS de s'emparer de ce programme. L'EPS, l'AS, l'école ouverte, les vacances apprenantes, le dispositif 2 heures de sport hebdomadaire en plus pour les collégiens, les temps d'Accompagnement Personnalisé, ou encore un projet en partenariat avec une Section

Sportive Scolaire VTT... autant de moyens pour permettre aux sixièmes en plus de l'autonomie de pratiquer quotidiennement une activité physique et de se déplacer de manière écologique et économique. Si vous êtes intéressés, n'hésitez pas à consulter notre *présentation dynamique*.

Si vous êtes intéressés, sachez que les services UNSS se déplacent dans les établissements et mettent à disposition la remorque du Savoir Rouler avec 15 Vélos et 6 trottinettes, une piste de signalisation routière pour permettre la validation des Blocs 1 et 2 du Savoir Rouler.

## Fiche thématique n°3 : Prolongement de l'EPS



Enseignement de spécialité « Éducation physique, pratiques et culture sportive » : Programme EPPCS 24-06-2021. Créé depuis la rentrée scolaire 2022, cet enseignement est proposé dans sept lycées de l'académie de Nice. Il englobe non seulement les activités physiques sportives et artistiques, mais aussi la compréhension des aspects culturels, historiques et sociaux du sport. Il offre à chaque élève une formation lui permettant d'envisager diverses orientations dans l'enseignement supérieur au regard de son projet personnel et professionnel. Ces projets sont multiples et peuvent concerner les métiers de l'enseignement,

de l'entraînement sportif, des loisirs, du management, de la santé et du bien-être, ou de la protection des personnes. Cet enseignement est assuré par une équipe pédagogique associant les compétences des professeurs d'EPS et, éventuellement, des professeurs d'autres disciplines. L'organisation de l'enseignement est présentée de manière détaillée dans un projet d'enseignement de spécialité qui est transmis à l'inspection pédagogique régionale d'EPS pour validation.

Voici la liste des enseignements de spécialité EPPCS retenus pour la rentrée 2024.

UAI	TYPE	NOM	VILLES
0830053G	LGT PU	DUMONT D'URVILLE	TOULON
0830032J	LPO PU	THOMAS EDISON	LORGUES
0831563Y	LPO PU	COSTEBELLE	HYERES
0061760F	LGT PU	ALEXIS DE TOCQUEVILLE	GRASSE
0060009C	LGT PU	AUGUSTE RENOIR	CAGNES SUR MER
0830095C	LGT PRI	SAINTE MARIE	LA SEYNE SUR MER
1380001B	LGT PU	ALBERT 1 <sup>er</sup>	MONACO



Enseignement optionnel d'EPS: Programme du 24-06-2021. Il s'inscrit dans le parcours de formation de l'élève sur les trois années de lycée. Il prolonge l'enseignement commun en offrant la possibilité à l'élève d'enrichir ses expériences grâce à l'approfondissement ou à la découverte de nouvelles ASPA, et en lui permettant d'acquérir, grâce à des études thématiques, des connaissances sur des problématiques relatives aux APSA. Le projet d'enseignement optionnel est transmis à l'inspection pédagogique régionale d'EPS pour validation. Il fait partie intégrante du projet d'EPS et s'inscrit dans le projet collectif de l'équipe, en termes de programmation, d'organisation et d'évaluation.

Voici la liste des « enseignement optionnels EPS » retenus pour la rentrée 2024.

UAI	TYPE	NOM	VILLES
0830032J	LPO PU	THOMAS EDISON	LORGUES
0060029Z	LGT PU	PARC IMPERIAL	NICE
0830077H	LPOAGRI	AGRICAMPUS	HYERES
0831243A	LGT PU	BONAPARTE	TOULON
0830098F	LPO PR	SAINT JOSEPH	OLLIOULE
0830053G	LGT PU	DUMONT D'URVILLE	TOULON
0830025B	LGT PU	JEAN AICARD	HYERES
0061642C	LGT PU	INTERNATIONAL	VALBONNE
0831440P	LPO PU	ALBERT CAMUS	FREJUS
0831646N	LGT PU	VAL D'ARGENS	LE MUY
0061987C	LPO PU	DE LA MONTAGNE	VALDEBLORE
0830042V	LGT PU	SAINT EXUPERY	ST RAPHAEL

En parallèle, trois lycées proposent 2 à 3 heures d'enseignement supplémentaires en EPS, en classe de seconde uniquement, afin d'enrichir le parcours des élèves qui souhaitent notamment intégrer l'enseignement de spécialité : les lycées COSTEBELLE (HYERES), Alexis de TOCQUEVILLE (GRASSE), Auguste RENOIR (CAGNES SUR MER).



Enseignements « Arts-Danse » : Les enseignements artistiques développent des compétences transversales et transposables qui contribuent à la réussite des élèves dans de nombreuses voies d'études. La stimulation de l'imaginaire au service de la création, l'exigence méthodologique, la capacité d'abstraction, l'esprit collaboratif et l'analyse critique sont quelques-unes de ces compétences travaillées. Le lycée Guillaume APPOLLINAIRE (NICE) propose un enseignement optionnel Danse et l'enseignement de spécialité Art-Danse. Le lycée BEAUSSIER (LA SEYNE) offre l'enseignement optionnel Danse. Les lycées MASSENA (NICE) et DUMONT D'URVILLE (TOULON) proposent la section « sciences et

techniques du théâtre, de la musique et de la danse ».

## Fiche thématique n°4 : L'EPS et le sport



Section Sportive Scolaire: Selon la circulaire du 15-12-2023, une commission académique doit étudier tous les ans les demandes de renouvellement des sections sportives scolaire qui arrivent « au terme des 3 années au lycée ou 4 années au collège », mais aussi les demandes d'ouverture et de fermeture. Les chefs d'établissement seront informés sur la procédure « démarche simplifiée » de ces diverses demandes courant septembre. Pour mieux comprendre les SSS et ces procédures, voici une présentation dynamique.

Pour anticiper les démarches, cette année, les 22 SSS suivantes<u>, et uniquement celles-ci</u>, devront obligatoirement faire une demande de renouvellement si elles souhaitent continuer ou à contrario une demande de fermeture :

Discipline	Code RNE	Type	Nom Etablissement	Ville	département
Football	0060045S	CLG	ANTOINE RISSO	NICE	06
Handball	0061240R	CLG	CARNOT	GRASSE	06
Basket-ball	0060083H	CLG	FERSEN	ANTIBES	06
Natation	0060083H	CLG	FERSEN	ANTIBES	06
Montagne	0060063L	CLG	JEAN FRANCO	ST ETIENNE DE TINEE	06
Danse	0060910G	CLG	LA BOURGADE	LA TRINITE	06
Handball	0061339Y	CLG	PARC IMPERIAL	NICE	06
Basket-ball	0061239P	CLG	PIERRE BONNARD	LE CANNET	06
Athlétisme	0061277F	CLG	PORT LYMPIA	NICE	06
Handball Féminin	0831243A	LGT	BONAPARTE	TOULON	83
Football	0830929J	CLG	FERRIE	DRAGUIGNAN	83
Escalade	0831391L	CLG	GUY DE MAUPASSANT	GAREOULT	83
Golf	0831116M	CLG	L'ESTEREL	ST RAPHAEL	83
Gym Artistique Féminine	0830832D	CLG	MARCEL RIVIERE	HYERES	83
Natation	0830832D	CLG	MARCEL RIVIERE	HYERES	83
Natation synchronisée	0830832D	CLG	MARCEL RIVIERE	HYERES	83
Voile	0831052T	CLG	MARIE CURIE	LA SEYNE / MER	83
Voile	0830003C	CLG	RAIMU	BANDOL	83
Football	0830032J	LGT	THOMAS EDISON	LORGUES	83
Basket-ball	0830076G	CLG	THOMAS EDISON	LORGUES	83
Rugby	0831646N	LYC	VAL D'ARGENS	LE MUY	83
Football	0831537V	CLG	VICTOR HUGO	GASSIN	83

Après étude de la commission académique, *la rectrice décidera des renouvellements, ouvertures et fermetures en CSA*. Puis ces informations seront transmises à la DGESCO, pour permettre le suivi national du dispositif. Une fois validées, ces SSS contribuent à la formation de jeunes sportifs de bon niveau et de futurs éducateurs, jeunes officiels (arbitres, juges), suscitent une vocation de dirigeant. Elles permettent un bien-être physique et moral *sans pour autant avoir pour finalité la formation de sportifs de haut niveau*. Les SSS participent activement au développement d'un projet d'éducation par le sport. Il est attendu un engagement des élèves inscrits en SSS dans le sport scolaire et le championnat excellence.

Tout élève peut candidater pour intégrer une SSS (qui permet aux élèves d'atteindre un bon niveau de pratique et un bien-être physique et moral sans pour autant avoir pour finalité la formation de sportifs de haut niveau). Dans le cas où l'établissement concerné relève de son secteur, le chef d'établissement procède à l'inscription de ce dernier s'il satisfaisant aux conditions requises. Si l'établissement dans lequel est implantée la SSS ne relève pas du secteur de l'élève, ses représentants légaux formulent une demande de dérogation à la carte scolaire auprès du Dasen, dans le respect du calendrier des opérations d'affectation. Attention, les demandes de dérogation sont satisfaites dans la seule limite de la capacité d'accueil des établissements. Le Dasen accorde les dérogations selon l'ordre indicatif suivant :

- 1. les élèves handicapés ;
- 2. les élèves avec une prise en charge médicale importante à proximité de l'établissement demandé ;
- 3. les boursiers au mérite;
- 4. les boursiers sociaux ;
- 5. les élèves dont un frère ou une sœur est scolarisé(e) dans l'établissement souhaité ;
- 6. les élèves dont le domicile, en limite de zone de desserte, est proche de l'établissement souhaité;
- 7. les élèves qui doivent suivre un parcours scolaire particulier (c'est le cas des Sections Sportives Scolaires).



Un test d'aptitude avant l'entrée en SSS n'est donc pas un sésame pour obtenir une dérogation.





Dispositif « Sport Étude » : circulaire du 15-12-2023. Les dispositifs sport-études, nouvellement créés pour la rentrée scolaire 2024, au profit des élèves manifestant des aptitudes sportives particulières, dans la perspective d'une pratique sportive d'excellence et d'accession au haut niveau concerne 4 profils d'élèves qui sont pour les 3 premiers gérés par la Maison Régionale de la Performance (MRP) et le dernier par la Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et au Sport :

- Profil n° 1: il correspond aux sportifs inscrits sur les listes arrêtées par le ministère en charge des sports;
- **Profil n°2**: il correspond aux sportifs faisant partie des structures des PPF (Projet de Performance Fédéraux) validées par le ministère avec authentification dans le Portail du Suivi Quotidien des Sportifs ;
- Profils n°3: il correspond aux sportifs à Haut Potentiel Sportif (HPS). Ces sportifs, qui se trouvent dans le périmètre en amont des Projets de Performance Fédéraux, doivent apparaître sur des listes transmises aux MRP par les fédérations au plan national (DTN);
- Profil n°4 : il correspond aux sportifs repérés par une fédération sportive et les conseillers techniques sportifs.

Voici la liste des « sports études » re	etenue par Mme la rectrice	pour la rentrée 2024.

UAI	TYPE	NOM	VILLES
0060001U	LGT PU	AUDIBERTI	ANTIBES
0060011E	LGT PU	CARNOT	CANNES
0060029Z	LGT PU	PARC IMPERIAL	NICE
0060063L	CLG PU	JEAN FRANCO	SAINT ETIENNE DE TINEE
0060082G	LP PU	LES EUCALYPTUS	NICE
0060083H	CLG PU	FERSEN	ANTIBES
0060773H	CLG PRI	DON BOSCO	NICE
0060773H	LGT PRI	DON BOSCO	NICE
00613339Y	CLG PU	PARC IMPERIAL	NICE
0061462G	LP PRI	DON BOSCO	NICE
0061691F	LGT PU	THIERRY MAULNIER	NICE
0061987C	LPO PU	DE LA MONTAGNE	VALDEBLORE
0830032J	LPO PU	THOMAS EDISON	LORGUES
0830076G	CLG PU	THOMAS EDISON	LORGUES
0831053U	CLG PU	DJANGO REINHARDT	TOULON
0831116M	CLG PU	DE L'ESTEREL	SAINT RAPHAEL
0831616f	LPO PU	ROUVIERE	TOULON
830042V	LPO PU	SAINT EXUPERY	SAINT RAPHAEL
0830832D	CLG PU	MARCEL RIVIERE	HYERES



Ces établissements devront rédiger la convention-cadre régionale signée entre les différents acteurs de ce dispositif (Rectrice ; MRP ; Partenaires sportifs ; DRAJES).



## Contribuer à faire de la France une Nation sportive : 2024 une année olympique et paralympique

Le label Génération 2024 permet d'impulser depuis sa création de nombreux projets au sein des écoles et des établissements du second degré. Aujourd'hui, ce sont près de 8 000 écoles et établissements (186 pour l'Académie de Nice) qui ont inscrit leur dynamique au cœur du projet d'école ou d'établissement afin de développer des projets structurants, de participer aux événements olympiques et paralympiques. Pour cette dernière année n'attendez plus pour vous labelliser. Une présentation dynamique répondra à toutes vos questions sur la labellisation.

Les temps forts de l'année scolaire olympique et paralympique sont la <u>Journée nationale du sport scolaire</u>, la <u>Journée paralympique</u>, la <u>Semaine olympique et paralympique</u> et la <u>Journée olympique</u>.

## 2h de sport en plus pour les collégiens

<u>Le dispositif « 2h de sport en plus au collège »</u> offre de nouvelles opportunités d'activités physiques sportives et artistiques, ludo-sportives, à des collégiens éloignés d'une pratique régulière. Elles se déroulent sur l'année scolaire ou sur une ou plusieurs périodes de 6 à 8 semaines, en temps périscolaire, en fonction des créneaux identifiés par les collèges. Pour plus d'information, voici la <u>dernière circulaire</u>.

Fiche thématique n°5 : Les examens ATTENTION les examens sont prioritaires sur toute autre mission. Que vous soyez en collège ou en lycée, les convocations devront être honorées.



1. L'EXAMEN EN CCF: Pour *les candidats scolaires*, élèves des établissements publics et privés sous contrat

Pour la voie générale et technologique : Avec des programmes effectifs depuis la rentrée 2019, vous avez travaillé en équipe sur la réactualisation du projet pédagogique et la conception des nouveaux référentiels du baccalauréat des lycées généraux et technologiques. Des modifications ont été apportées l'année dernière au regard de la circulaire du 28-04-2022 qui modifie les référentiels des champs atissage 1, 3 et 4. Mais sur le fond, en EPS, rien ne change : 3 CCE de 3 Champs d'Apprentissage différents

d'apprentissage 1, 3 et 4. Mais sur le fond, en EPS, rien ne change : 3 CCF de 3 Champs d'Apprentissage différents en terminale.

<u>Pour la voie professionnelle:</u> Depuis la mise en place de la circulaire du 29-12-2020, comme l'a fait la voie Générale et Technologique, les équipes d'EPS ont réussi à concevoir les référentiels par APSA en respectant le cadrage national par champs d'apprentissage, une période d'évaluation au fil de la séquence des AFLP 3, 4, 5 et 6 (8 points) et une évaluation de fin de séquence des AFLP 1 et 2 (12 points), le candidat devant choisir de répartir les 8 points sur deux des AFLP retenus par l'enseignant et évalués au fil de la séquence (minimum 2 points par AFLP).

Pour tous les examens en EPS, vos référentiels ont été validés par la commission académique. Nous tenons encore à féliciter les équipes et leur coordonnateur pour leur réactivité, pour le travail réalisé depuis la mise en place des réformes des lycées et des examens. Cependant, nous vous rappelons que, quel que soit l'examen (Baccalauréat Général, Technologique, Professionnel ou CAP) si vous apportez des modifications à vos programmations et/ou référentiels pour l'année 2024/2025, ces derniers doivent impérativement être présentés à la commission académique pour validation.

Pour les lycées concernés par ce cas de figure, rappelez-vous que l'aménagement de la scolarité possible pour les Sportifs de Haut Niveau ne veut ABSOLUMENT pas dire suppression des cours d'EPS qui restent obligatoires comme toutes les autres disciplines. Les épreuves en ponctuelles ne concernent que les candidats non scolarisés. Donc chaque SHN inscrit dans un lycée public ou privé sous contrat doit avoir 3 notes de CCF, dont le 20/20 au regard de son statut VÉRIFIÉ par son attestation téléchargeable sur le site dédié aux SHN.

Nous vous invitons à élaborer des référentiels adaptés permettant d'inclure tous les éléments à besoins éducatifs particuliers ou en situation de handicap. Vous trouverez diverses ressources ici.

Enfin, en cas de problème technique dans Cyclades, contactez M VILAPLANA alain.vilaplana@ac-nice.fr

2. L'EXAMEN PONCTUEL TERMINAL: Pour les candidats individuels qui ne suivent les cours d'aucun établissement; inscrits dans un établissement privé hors contrat ou au Cned en scolarité libre.

Baccalauréat Général et technologique puis Professionnel: Pour l'enseignement obligatoire, quel que soit l'examen concerné, les candidats choisissent un couple d'épreuves indissociables parmi ceux proposés dans la liste nationale. Danse + Course de demi-fond; Tennis de table + Course de demi-fond; Danse + Tennis de table. Ces couples d'épreuves visent à évaluer le degré d'acquisition de deux compétences attendues. Chacune des deux épreuves est notée sur 20 points. Le total des points obtenus pour le couple d'épreuves est divisé par deux pour obtenir une note individuelle sur 20.

<u>CAP</u>: Les candidats qui relèvent de l'examen ponctuel choisissent une épreuve, parmi celles proposées danse; course de demi-fond; tennis de table. Cette épreuve vise à évaluer le degré d'acquisition des attendus de fin de lycée professionnel (AFLP) dans un champ d'apprentissage. Les candidats sont évalués à partir d'un référentiel propre à l'examen ponctuel terminal.

<u>Tous les examens</u>: À son inscription, *le candidat est réputé apte à l'épreuve à laquelle il s'inscrit*. L'épreuve est notée sur 20 points. La proposition de note établie par l'évaluateur est transmise à la commission académique d'harmonisation et de propositions de notes, puis au jury pour attribution de la note définitive. Un bilan de la session est établi à partir des rapports des responsables des centres d'examen.

En cas de survenance d'une inaptitude avant le début ou au cours des épreuves, il revient aux examinateurs d'apprécier la situation pour ne pas formuler de note s'ils considèrent les éléments d'appréciation trop réduits et d'apporter la mention « dispensé de l'épreuve d'éducation physique et sportive ».

# Fiche thématique n°5 : <u>le sport scolaire</u>



**L'UNSS, une fédération hors pair.** Ouverte à tous les élèves licenciés au sein des associations sportives (AS) des collèges et lycées, elle s'affiche comme la deuxième fédération sportive française avec plus d'un million de licenciés, dont 40 % de filles.

Un engagement fort pour l'accessibilité et l'inclusion. L'UNSS met un point d'honneur à rendre le sport scolaire accessible à tous les élèves, sans distinction de niveau ou de condition physique. Elle s'engage ainsi à proposer une diversité d'activités physiques sportives et artistiques, adaptées aux besoins et aux envies de chacun, favorisant ainsi l'inclusion et le vivre-ensemble.

*Plus qu'une simple fédération sportive.* Au-delà de sa mission d'organisation de compétitions sportives, l'UNSS se veut être un véritable acteur éducatif. Elle s'inscrit dans le projet éducatif national et vise à promouvoir les valeurs du sport auprès des jeunes, telles que le respect, la solidarité, le fair-play et l'esprit d'équipe.

Les programmes UNSS : un panel d'activités au service de l'épanouissement des élèves. L'UNSS déploie un Plan National de Développement du Sport Scolaire articulé autour de 4 enjeux majeurs : l'accessibilité, l'innovation, la responsabilisation et l'éducation. Ce plan se décline en 10 programmes qui proposent aux licenciés un large éventail d'activités sportives, éducatives et citoyennes.

## Quelques exemples de programmes UNSS :

- "Sport Santé": Favoriser la pratique d'une activité physique régulière et sensibiliser aux enjeux de santé publique.
- "Citoyens et Sportifs": Développer le sens de la citoyenneté et de la responsabilité chez les jeunes à travers des actions de solidarité et d'engagement.
- "Académie des Jeunes Arbitres" : Former les élèves aux rôles d'arbitre et de juge, favorisant ainsi l'apprentissage du respect des règles et du fair-play.
- "Sport et Culture": Croiser les pratiques sportives et artistiques pour un épanouissement personnel et collectif riche et diversifié.

*L'UNSS : un tremplin vers l'excellence sportive.* L'UNSS joue un rôle crucial dans l'identification et la formation des jeunes talents. Chaque année, des milliers d'élèves participent aux compétitions UNSS, qui mènent jusqu'aux championnats de France. Ces événements sont l'occasion pour les jeunes de se surpasser, de développer leur esprit de compétition et de vivre des moments forts de camaraderie.

**L'UNSS**: une expérience enrichissante pour tous les élèves. Que l'on soit sportif accompli ou débutant, l'UNSS offre une expérience enrichissante à tous les élèves. Elle permet de découvrir de nouvelles disciplines, de se dépasser physiquement et mentalement, de nouer des amitiés et de s'investir dans un projet collectif.

*L'UNSS : bouger et éduquer.* Les Jeux de Paris 2024 vont laisser une trace indélébile dans le paysage du sport scolaire. L'héritage de Paris 2024, c'est avant tout un héritage humain. En formant les jeunes, nos AS construiront un avenir plus sportif, plus sain et plus solidaire.

Pour développer cette pratique du sport scolaire dans les établissements scolaires, **chaque professeur d'EPS** dispose d'un **forfait de 3h hebdomadaire pour organiser les activités de l'association sportive**.

Le temps du mercredi après-midi est dédié à l'organisation des rencontres sportives de l'UNSS.

Deux outils numériques sont à votre disposition :

Pour les *informations utiles académiques et départementales* (lettre de rentrée, calendrier, fiches remboursement, validation des jeunes arbitres....) : <u>www.unssnice.fr</u>

Pour les inscriptions aux rencontres: https://opuss.unss.org

